



## LR et LRE : qui paye quoi? Copropriété

Par **IDB**, le **20/12/2018** à **10:31**

Bonjour.

Dans le cas d'une copropriété où certains copropriétaires adhéreraient à la lettre recommandée électronique et d'autres non, y a-t-il une disposition prévue pour que la répartition des frais postaux facturés par le syndic soit équitable?

Je m'explique.

Si sur 50 copropriétaires, 25 adhérents à la LRE, est-il normal que la totalité des frais postaux qui ne sont pas les mêmes pour la moitié des copropriétaires soient tout de même répartis aux tantièmes?

Le support n'est pas le même pour tout le monde donc pourquoi une répartition aussi "inéquitable"?

Merci de vos retours éclairés.